

Le cas Belloubet : incompétente juridiquement, elle reprend la propagande de la ligue islamiste mondiale

écrit par Christine Tasin | 30 janvier 2020



Acte I Belloubet commente l'affaire Mila. Elle ne fait pas du Zekri mais c'est tout comme...

Un ballon d'essai que Macron lui a demandé de lancer, histoire de voir si les Français sont prêts à restaurer le délit de blasphème au profit de l'islam ? C'est possible, probable venant de Macron. Mais la belloubet est tellement sotte qu'elle est aussi capable de ne rien avoir compris à ce qu'elle devait dire.

Acte II les protestations tombent en cascade, comme celle de Richard Malka, qui est fou furieux, navré, épouvanté... de l'ignorance, de l'incompétence juridique de celle qui est garde des sceaux !

Extraits de son interview dans le Figaro ci-dessous

Affaire Mila: «Non, Madame Belloubet, injurier l'islam n'est pas une atteinte à la liberté de conscience!»

FIGAROVOX/ENTRETIEN – La Garde des Sceaux a déclaré ce mercredi matin sur *Europe 1* que «l'insulte à la religion» est «une atteinte à la liberté de conscience». Richard Malka, l'avocat de *Charlie Hebdo*, rappelle que ces propos sont juridiquement faux

Richard Malka est avocat au barreau de Paris. Spécialiste du droit à la liberté d'expression, il défend notamment le journal Charlie Hebdo.

FIGAROVOX. – «L'insulte à la religion, c'est évidemment une atteinte à la liberté de conscience, c'est grave» a déclaré ce matin la Garde des Sceaux sur *Europe 1* à propos de l'affaire Mila, précisant bien sûr que les menaces dont cette adolescente a fait l'objet sont inacceptables. Ces propos vous font réagir...

Richard MALKA. – Parce qu'ils sont tout simplement gravissimes! Ils participent à la mise en danger de Mila, une jeune fille qui a vu sa scolarité et sa vie sociale brisées après le harcèlement et les menaces dont elle a fait l'objet. Et Nicole Belloubet a fait montre ce matin à la radio de son inculture juridique, ce qui est extrêmement inquiétant! On aimerait qu'elle lise davantage les fiches que lui préparent ses conseillers, et pas la propagande de la Ligue

islamique mondiale qui milite partout en Europe pour l'interdiction du blasphème. Car c'est la terminologie exacte de cette organisation prosélyte, qui a plusieurs fois déposé des demandes en ce sens auprès de l'ONU: empêcher les injures envers l'islam au nom de la liberté de conscience.

On entrave la liberté de conscience en privant quelqu'un de la liberté de croire. Pas en injuriant sa religion.

Ce que dit la ministre de la Justice est parfaitement inepte. Toute la jurisprudence française en la matière dément ses propos.

[...]

Jamais un seul juge français n'a reconnu que des propos, même vulgaires, même injurieux, envers une religion ou des symboles religieux pouvaient constituer une «atteinte à la liberté de conscience». Jamais!

Et que Nicole Belloubet l'affirme au micro d'une émission de radio est irresponsable. Il faut qu'elle présente des excuses. Ou alors, je la mets au défi de trouver une quelconque décision de justice qui corrobore ses propos!

La «liberté de conscience» est l'un des principes fondamentaux reconnus par les lois de la République, et elle garantit notamment la liberté de religion. Pourquoi ce terme est-il inapproprié en l'espèce?

Mais tout simplement parce que Mila n'a empêché personne de croire en l'islam! La liberté de conscience, c'est de croire dans ce que l'on veut. On y fait entrave en privant quelqu'un de cette liberté. Pas en injuriant sa religion.

[...]

Affaire Mila: «Non, Madame Belloubet, injurier l'islam n'est

[pas une atteinte à la liberté de conscience!»](#)

.

Acte III Belloubet et Castaner se rendent compte que la première a dépassé les bornes, et largement... et essaient de rattraper le coup.

Sauf que, comme [l'a écrit Paco](#), c'est le bal des faux-culs... ils essaient de parler de liberté mais en même temps de ses limites, avec leur obsession pour la haine, pour les communautés qui se haïssent...

Belloubet, toujours aussi mauvais orateur et mauvais penseur (en sus d'être incompétente juridiquement) nous fait vivre un grand moment.

Je reconnais volontiers que mon expression a pu être maladroite ou lapidaire. Excusez-moi, j'ai été maladroite. Mon oeil, elle savait très bien ce qu'elle faisait.

Ce que j'ai voulu dire très clairement. Euh ! comment dire... Belloubet claire ? Dans ses rêves, peut-être, en tout cas elle patauge lamentablement et on va expliquer pourquoi).

Evidemment je n'ai pas remis en cause le droit de critiquer la religion. Ben si, très clairement. La France n'est pas peuplée de mal entendants et de mal comprenants. Qu'elle arrête son cirque.

et d'autre part j'ai voulu dire que dans notre démocratie, les injures à raison de l'appartenance religieuse c'était une infraction et cette infraction pouvait être grave parce qu'elle menait à la haine et au rejet de l'autre; quel rapport ? Aucun rapport avec le cas de Mila qui n'a à aucun moment dit "sale musulman" ni "parce que tu es musulman tu es un monstre ou un terroriste". Elle est mauvaise,

Belloubet, elle n'est même pas fichue de mentir ! Et revoilà leur obsession, leur cristallisation, la peur que la critique de l'islam n'amène à la haine du musulman... sans se soucier de la haine de la France et des Français véhiculée par rappeurs, racailles et un certain nombre de musulmans. Et sans demander aux musulmans de vivre en France comme les Français, ce qui, forcément, attirerait moins l'attention sur l'islam et ceux qui l'exhibent, l'imposent et sont prêts à tuer, violer pour lui. Ce que l'on voit et subit de l'islam ne peut qu'amener la haine de l'islam, qui est licite, Belloubet, ne t'en déplaît... même si nombre de tes juges et procureurs sont en train de glisser là où tu le veux, en considérant que lorsque l'on dit "islam" on pense "musulmans", imparable...

là encore je crois que dans notre démocratie, la haine, le rejet de l'autre, ça n'est pas possible, c'est évidemment un des points importants qui finalement justifient cette liberté de conscience. Alors là, je dois avouer avoir perdu la main, comment faire une explication de texte d'une telle phrase ? La haine justifie la liberté de conscience ? Je suppose qu'elle voulait dire que c'est la haine de l'autre qui justifie... sa première déclaration, "il faut restaurer le délit de blasphème", ce qui est effectivement fait dans nos tribunaux et à la Cour Européenne des Droits de l'Homme, de plus en plus....

Propos anti-islam: Nicole Belloubet estime que "son expression a pu être maladroite" pic.twitter.com/R4F1dl0IE9

– BFMTV (@BFMTV) [January 29, 2020](#)

Castaner ne fait pas mieux : *nous laisserons la justice instruire (sur les 2 plaintes déposées par le Parquet, contre Mila et contre ses menaceurs), mais nous aborderons*

cela de la meilleure façon. Il n'existe pas et il n'existera jamais de délit de blasphème sous l'autorité de blasphème. La liberté d'expression permet à chacun en ce pays de critiquer une religion, et la jeune Mila, comme chacun (ce con se sent obligé d'ajouter à chaque fois "et chacune") a le droit de critiquer .

Et de tacler Belloubet "il est insupportable que certains, au nom de l'institution qu'ils représentent, aient pu laisser penser que ceal était interdit. S'il n'était pas bras droit de Macron, il se ferait taper sur les doigts par Schiappa. En tout cas la cohésion gouvernementale n'est pas ce qui l'étouffe. Ma gueule d'abord...

Mais nous ne devons pas négliger le fait que nous devons protéger toutes les religions; Nous y voilà... Protéger toutes les religions dit-il, quand chaque jour une église est vandalisée... Protéger les religions ? Ce n'est pas le boulot de l'Etat qui les accepte et assure la liberté de culte et de croire mais ne leur doit rien. L'Etat n'est pas fait pour faire la propagande de l'islam jusque dans nos écoles ! Il semble bien que pour Castaner au contraire, par la magie de Macron, ce serait devenu une charge de l'Etat... C'est pour cela que Macron a lancé des tournées régionales dans les facs pour présenter l'islam de façon positive...

et refuser les appels à la haine au nom d'une religion. Je crois qu'il s'est emballé ici. Sa phrase signifie que l'on ne doit pas accepter les appels à la haine au nom de l'islam, appels qui mènent au terrorisme, aux agressions, à la partition... Mais je pense qu'il pensait qu'il ne fallait pas accepter les appels à la haine... d'une religion, pour une religion. Et ça c'est restaurer le délit de blasphème, mon vieux Castaner, quoi que tu en dises.

C'est cet équilibre-là sur lequel nous devons agir et nous allons agir. C'est cet équilibre-là qui faut que nous menons le combat contre le communautarisme, le repli sur soi et

l'islamisme. C'est aussi au nom de cela que nous devons protéger les plus jeunes qui se laissent emporter par une guerre fratricide sur les réseaux sociaux . Nous devons refuser qu'au nom d'une pseudo-dénonciation de l'islamophobie on ne puisse pas dans ce pays critiquer une religion. Il décrit les méfaits de l'islam (communautarisme, repli sur soi, islamisme" mais voudrait nous interdire de critiquer l'islam... Quant aux guerres fratricides, veut-il vraiment nous faire croire que Mila a pour frères ceux qui la traitent de salope, de sale gouine, et veulent l'égorger ? Un seul point positif, il a donné à "islamophobie" son vrai sens. Un moment d'inattention ?

Propos anti-Islam: "Il est insupportable que certains, au nom de l'institution qu'ils représentent, aient pu laisser penser que le blasphème est interdit" pic.twitter.com/f1KqjZC9lt

– BFMTV (@BFMTV) [January 29, 2020](#)

Cette affaire est grave, et importante. Elle dit tout des fractures de notre société et de l'impossibilité de protéger nos Mila des agressions des islamos.

Tant que l'islam ne sera pas dénoncé comme responsable des désordres, tant que la justice ne sera pas plus dure avec les racailles musulmanes qu'avec les patriotes islamophobes, la situation empirera et sera bientôt ingérable.

Et elle empirera tant que Macron et sa bande seront au pouvoir. Votez bien en mars !